

SÉRANDON

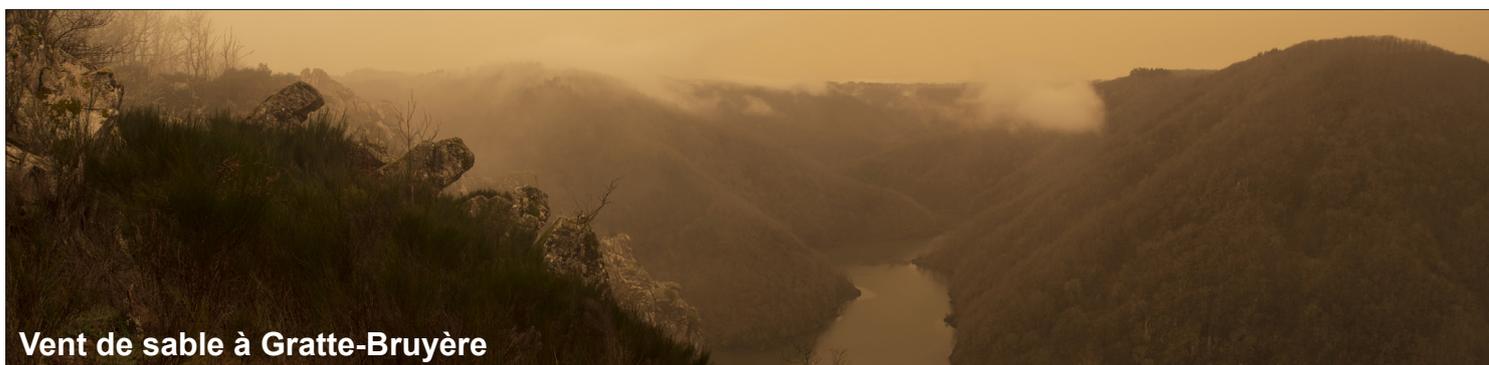
BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N° 147 - Mai 2021

Attention **nouvelle adresse mail** pour la commune

mairie@serandon.fr



- Merci de mettre à jour vos répertoires -



Vent de sable à Gratte-Bruyère

L'ÉDITO



Cette année, nous avons eu le privilège d'un arrêt étape de 30 cigognes pour nous annoncer le retour du beau temps. Et peut-être de même une lueur d'espoir d'une vie moins contraignante après les successions de confinements, couvre feux...

Un point sur la fibre optique qui devrait bientôt être ouverte à la commercialisation. En effet, d'après les informations dont nous disposons, tout le monde sera éligible d'ici fin mai, début juin. Un courrier du département vous sera distribué avec toutes les explications nécessaires.

Depuis début avril, il y a une nouvelle aire de jeux pour enfants de moins de douze ans à côté du city stade. Cette aire de détente se verra agrémentée de trois tables de pique-nique courant mai juin, ainsi que d'un barbecue.

En espérant aussi que quelques festivités pourront s'organiser pendant la période estivale.

Je vous souhaite à tous une bonne santé, du bonheur et un agréable printemps.

Pierre MATHES,
Maire

SÉRANDON

Mairie de SÉRANDON

Téléphone : 05 55 95 88 33

Adresse mail

mairie@serandon.fr

Site internet

serandon.fr

Horaires d'ouverture

Lundi	8h/12h - 14h/17h30
Mardi	8h/12h - 14h/17h30
Mercredi	8h/12h
Jeudi	8h/12h
Vendredi	14h/17h30

B.I.M. de Sérandon

N° 147 - Mai 2021

Rédacteur en chef

Pierre MATHES

Mise en page & impression

Eric GENCE - Mairie de Sérandon

Tirage

Mairie de Sérandon

Réunions du Conseil municipal

SÉRANDON

Programme de voirie 2021

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de réaliser les travaux de voirie suivants :

- Renforcement de la VC29 à Septzanges, en enrobé à chaud, longueur 620 ml ;
- Renforcement CR7 (antenne droite à la VC 29 de Septzanges), en enduit, longueur 185 ml ;
- Renforcement CR7 (antenne gauche à la VC 29 de Septzanges), en enduit, longueur 160 ml ;
- Renforcement VC11 (Vernéjoux – Le Verdier), en enrobé à chaud, longueur 880 ml ;
- Descente de la piste de la Rilhade vers Bellegarde, en enrobé à chaud, longueur 15 ml ;

Projet de réhabilitation interne du bâtiment de la mairie

La commune, assistée par le Syndicat de la Diège, a lancé une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation interne du bâtiment de la mairie. Trois architectes ont répondu à l'appel d'offres.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'analyses des trois offres - établi par le Syndicat - retient, à l'unanimité, celle de l'équipe de maîtrise d'œuvre de Sébastien CLAVEYROLAT qui est la plus avantageuse économiquement.

Comptes administratifs 2020 et budgets primitifs 2021

Compte administratif 2020 de la commune

Résultat de fonctionnement	429 455.46 €
Résultat d'investissement	- 162 680.77 €
Restes à réaliser dépenses	30 000.00 €
Besoin de financement	192 680.77 €

Décision d'affectation au Budget Prévisionnel

En réserve pour couvrir le besoin de financement d'investissement : 192 680.77 €

En fonctionnement en recettes : 236 774.69 €.

Budget primitif 2021 de la commune

FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	117 900.00 €	Produit des services	15 236.00 €
Charges de personnel communal et extérieur au service	172 950.00 €	Impôts et taxes	377 531.07 €
Autres charges de gestion	47 794.94 €	Dotations	91 750.00 €
Emprunts (intérêts)	1 074.31 €	Locations	45 700.00 €
		Produits exceptionnels	500.00 €
Atténuation de produits	4 800.00 €	Remboursement charges	200.00 €
Total des opérations réelles	344 519.25 €	Total des opérations réelles	530 917.07 €
Autofinancement	412 512.51 €	Excédents	236 774.69 €
Amortissements	10 660.00 €		
Total des dépenses	767 691.76 €	Total des recettes	767 691.76 €

INVESTISSEMENT

	DÉPENSES		RECETTES
20/21/23 Équipements/travaux	816 620.00 €	Subventions	46 147.00 €
Emprunts (capital)	49 824.60 €	FCTVA	28 190.00 €
Avance forfaitaire	5 000.00 €	Emprunts/Cautions	341 000.00 €
		Avance forfaitaire	5 000.00 €
Total des opérations réelles	871 444.60 €	Total des opérations réelles	420 337.00 €
Déficit	162 680.77 €	Amortissements	10 660.00 €
Dépenses imprévues	2 064.91 €	Réserves	192 680.77 €
Autofinancement	412 512.51 €		
Total des dépenses	1 036 190.28 €	Total des recettes	1 036 190.28 €

OPÉRATIONS	DÉPENSES	RECETTES
Reste à réaliser 2020	30 000.00 €	
Voirie	121 120.00 €	
Résidence Autonomie (Étude & Avant-Projet)	15 000.00 €	
Bâtiments communaux (Informatique, travaux mairie, vestiaires pour les agents, rénovation du bâtiment de la Poste, terrassement pour garages, box, etc).	560 500.00 €	En 2021 - 30 000.00 € En 2022 - 30 000.00 € +30 % subvention État (DSIL) + subvention Europe <i>non connue à la date du budget.</i>
Mobilier City Stade (Aire de jeux enfants, tables de pique-nique)	25 000.00 €	4 033.00 €
Sécurisation du bourg	50 000.00 €	
Colombarium	15 000.00 €	

Impôts locaux

L'état a modifié la répartition des différentes taxes locales. Ainsi les parts communales et départementales sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes.

En 2021, elles sont réparties comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 30.15% (la part communale 8.8% ne change pas à laquelle s'ajoute la part départementale 21.35%)
- La taxe sur le foncier non bâti 48% ne change pas.

Aucune augmentation pour le contribuable.



Débardage

Le conseil municipal, à l'unanimité, exige un état des lieux avant et après chaque chantier forestier pour éviter des dégradations sur les pistes forestières.



SÉCURITÉ de la traversée du bourg

Très prochainement, les agents de la commune vont placer un radar pédagogique à l'entrée du bourg.

Cet outil de sécurité sera placé régulièrement et alternativement d'une entrée à l'autre du village.



Dans le même temps, des études sont en cours de finalisation pour sécuriser l'ensemble des déplacements du bourg vers l'abri bus ou le cimetière.

Les élections départementales et régionales 2021

En raison des risques sanitaires liés à l'épidémie de Covid-19, les élections départementales et régionales sont reportées aux 20 et 27 juin 2021.

Initialement prévues en mars 2021, elles avaient déjà été repoussées au 13 et au 20 juin 2021.

Après un avis du conseil scientifique sur les risques liés à l'organisation des élections et une consultation des maires, le scrutin est maintenu en juin.

Des mesures spécifiques seront mises en place.

Masques obligatoires pour tous et stylo personnel.



MÉMOIRE & transmission

Peut-être avez-vous plus de 80 ans et vivez-vous à Sérandon depuis toujours.

Pour beaucoup, toute une vie à travailler la terre. Une terre dont on ne vit bien souvent que difficilement.

Pour épargner la jeune génération, certain(e)s refusent de lui transmettre le fruit de toute une vie de labeur : "C'est la fin de la terre".

Toute une vie quotidienne bien différente...

Avec la disparition, la modification du travail agricole, c'est la vie des villages qui s'efface peu à peu. Aujourd'hui, nous aimerions recevoir, collecter les témoignages de nos anciens en audio et/ou en vidéo, selon votre convenance.

Il est temps d'orchestrer la mémoire de Sérandon au travers de vos expériences passées.

Les générations nouvelles et celles à venir ne peuvent connaître et comprendre ce passé si proche sans un lien de communication et de transmission intemporel.

Plusieurs membres du Conseil Municipal des Jeunes accompagnés d'un élu se proposent d'enregistrer, de filmer les traces de la vie, du travail, de la fête, des mariages, naissances, baptêmes, décès, de la vie religieuse et/ou politique.

C'est toute la mémoire d'un village qu'il nous est désormais possible de décernement léguer à nos enfants, petits-enfants et bien plus encore.

Si vous êtes intéressé(e)s, merci de ne pas hésiter à prendre contact avec la mairie au : 05 55 95 88 33.



LA CROIX DE BELLEGARDE



Enlevée depuis plus de 30 ans, la croix de Bellegarde est à nouveau remise à sa place grâce au partenariat entre la mairie de Sérandon et l'I.T.E.P. de Liginac.

Mathéo aidé de ses éducateurs techniques Véronique et Pierre a pu ainsi s'initier à la menuiserie.

Ce jeune qui envisage une formation technique a ainsi appris quelques gestes comme l'assemblage à mi-bois, l'aboutage, le ponçage, le chevillage...

La croix lazurée a été installée, jeudi 25 mars en collaboration avec les employés municipaux Gervais et Stéphane au croisement de Bellegarde.

Ensuite, la municipalité a partagé un goûter avec tous les intervenants.

Ce beau projet permet de préserver notre patrimoine local si discret mais pourtant tellement présent dans nos villages.



Attention **nouvelle adresse mail** pour la commune



mairie@serandon.fr

ADMINISTRÉS IDENTIFIÉS COMME PRIORITAIRES PATIENT À HAUT RISQUE VITAL (PHRV)

Les Patients à Haut Risque Vital (PHRV) font l'objet d'un service d'information particulier en cas de coupure de courant électrique.



Pour être reconnu PHRV, un certificat médical rédigé par le médecin est à joindre au formulaire Cerfa, n°10401*02 pour demander l'accès à un service particulier d'information, en cas de coupure programmée ou inopinée sur le réseau électrique.

Le transmettre à l'ARS (Agence Régionale de Santé) - (Adresse avec le formulaire Cerfa).

Renseignements

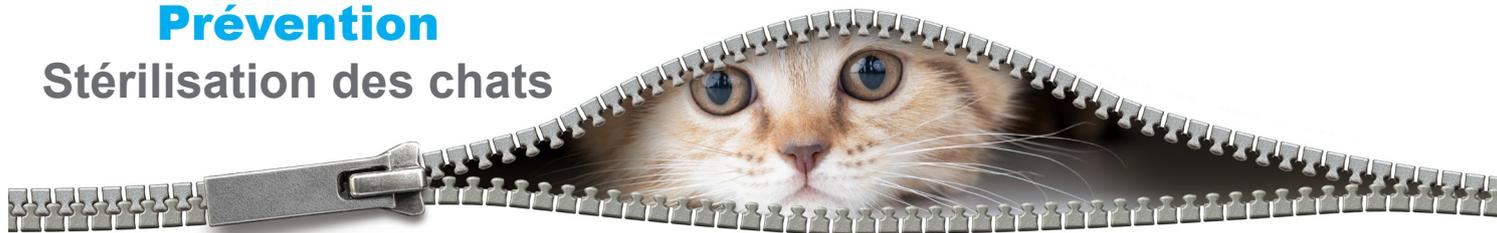
et fourniture de l'imprimé

Téléphone mairie : 05 55 95 88 33

Mail : mairie@serandon.fr

Prévention

Stérilisation des chats



Il est un fait bien établi que beaucoup de chats, chatons abandonnés se retrouvent en errance sur notre territoire avec une vie de misère.

Un couple de nouveaux habitants de la commune n'a pas hésité à échanger avec la mairie concernant une action de partenariat avec 30 millions d'amis.

La commune de Sérandon, après renseignements et contacts, a décidé lors du conseil municipal du 11 avril de passer une convention permettant une partie de la prise en charge de la stérilisation des chats uniquement errants (femelles et mâles).

Un tarif "cause animale" va être négocié avec des vétérinaires locaux, sachant que les montants maximums sur lesquels la Fondation 30 millions d'amis peut s'engager sont de :

- 80 € TTC pour une ovariectomie + tatouage I-CAD (soit 40 € à la charge de la commune) ;
- 60 € TTC pour une castration + tatouage I-CAD (soit 30 € à la charge de la commune).

Qu'est-ce qu'un chat errant ?

Un chat errant est un animal non identifié, sans propriétaire, vivant dans les lieux publics, sur le territoire de la commune.

La plupart du temps, le chat devient errant à la suite de :

- L'abandon ;
- La maltraitance ;
- Sa naissance dans la rue ;
- Les naissances non maîtrisées des propriétaires de chats "domestiques".



Pourquoi les stériliser ?



Vivant le plus souvent en groupe, les chats errants provoquent des nuisances sonores (bagarres, miaulements), olfactives (marquage urinaire dans les granges et autres lieux), des destructions de poubelles et représentent ainsi un risque sanitaire pour les autres animaux.

De plus, leur prolifération est exponentielle !

Notre volonté dans cette démarche se veut responsable et respectueuse du bien-être animal.

Prolifération exponentielle des chats



ANNÉE 0

1 COUPLE



ANNÉE 1

JUSQU'À 12 CHATONS
(3 portées par an)



ANNÉE 2

JUSQU'À 144 CHATS



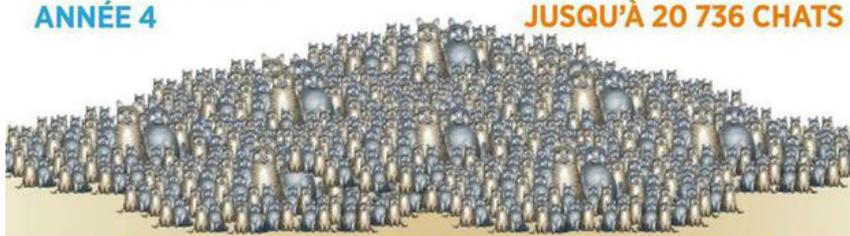
ANNÉE 3

JUSQU'À 1 728 CHATS



ANNÉE 4

JUSQU'À 20 736 CHATS





Dans notre cas, où de trop nombreux chats errants évoluent, et pour le maintien de la biodiversité environnante, il faut également agir. Aucun écosystème ne peut assumer une présence trop forte de chats errants ; et les nourrir n'évitera pas les dégâts qu'ils causeront aux alentours.

Le comportement de chasse est instinctif chez les chats et ne relève pas de l'appétence. Ce qui revient à dire que bien les nourrir en croquettes les aidera à mieux chasser... Pour rien.

Les animaux sans propriétaire ou dont le propriétaire est inconnu devront être conduits en fourrière comme le prévoit la loi.



FONDATION



**MILLIONS
D'Amis**

reconnue d'utilité publique

Avec la Fondation 30 Millions d'Amis,
SÉRANDON s'engage
pour la stérilisation des chats errants.

Le saviez-vous ? Un couple de chats non stérilisés peut engendrer plus de 20 000 descendants en quatre ans !

Pour soutenir nos actions en faveur des animaux,
rendez-vous sur 30millionsdamis.fr

Leur mise en fourrière pour que ces chats trouvent un nouveau foyer est la seule solution qui soit à la fois durable pour la petite faune et le bien-être de ces chats ; c'est d'ailleurs en partie pour cela que le Code Rural a été renforcé en ce sens, donnant par la même des outils concrets d'action aux maires notamment.

Par ailleurs, les particuliers sont invités à faire preuve de civisme et de responsabilité en faisant stériliser leurs propres animaux :

Chats et chiens... Mâles et femelles.

Nous rappelons aussi que l'identification par tatouage ou puce électronique est obligatoire pour les chats et chiens.

Elle permet de restituer l'animal perdu à son propriétaire dans les meilleurs délais.

De même, les propriétaires d'animaux domestiques doivent éviter autant que possible la divagation de leurs animaux hors de leur domaine privé.

Halte à Sérandon !



Dans la nuit de samedi 17 au dimanche 18 avril, une trentaine de cigognes a élu domicile dans le bourg de Sérandon, au retour de leur périple migratoire.

Elles sont reparties dimanche à 10h30, profitant d'airs ascendants qui leur ont permis de décoller. Peut-être sont-elles allées en Alsace...

Magnifique spectacle vivant que des habitants, éblouis, ont pu découvrir au petit matin. Nul doute que ces cigognes laisseront un souvenir inoubliable.

D'autres images sur la page dédiée du site :

<http://www.serandon.fr/202104-des-cigognes-font-une-halte-micalaise>



PETIT MÉMO

CONCERNANT LES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE



Pour toutes constructions

Moins de 5 m ²	Pas de formalité ;
De 5 à 20 m ²	Déclaration préalable ; (seules les extensions jusqu'à 40 m ² de maison d'habitation en zone U des PLU ou POS relèvent de la déclaration préalable) ;
Plus de 20 m ²	Permis de construire.



Le recours à l'architecte est obligatoire

- Pour les surfaces supérieures à 150 m² ;
- Pour les surfaces de bâtiments agricoles supérieures à 800 m² ;
- Pour les demandes déposées par une personne morale (SARL, SCI, ...) les EARL et les GAEC ne sont pas concernées jusqu'à 800 m².

Travaux changeant la destination du bâtiment

Transformation d'une grange en maison, d'un garage en chambre... si pas de modification de l'aspect extérieur : Déclaration préalable ;

Si modification de l'aspect extérieur : Permis de construire ou déclaration préalable (si la surface est < à 20 m²).

Les imprimés de demande sont disponibles en mairie ou sur le site www.service-public.fr

Il existe un imprimé spécifique pour les transferts de permis en cours de validité (cerfa n° 13412*06), les modifications de permis en cours de validité (cerfa n° 13411*06).

Les imprimés de déclaration préalable et de permis de construire comportent un imprimé "déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions".

Cet imprimé est obligatoire dans la demande même si la surface déclarée est égale à 0.

Pour plus de renseignements, vous pourrez contacter au 05 55 46 00 81 Xavier Falgère instructeur urbanisme et fiscalité ou au 05 55 46 00 89 Marie-Laure Tixeront responsable du service instructeur.

Travaux sur une maison

Travaux ne créant pas de surface et ne modifiant pas l'aspect extérieur : pas de formalité ;

Travaux modifiant l'aspect extérieur (*ajout d'une ouverture, réfection de la toiture différente de l'identique, travaux de façades, pose d'une fenêtre de toit, parabole, panneaux solaires en toiture...*) : Déclaration préalable.

Véranda

De 5 à 20 m² Déclaration préalable ;
Au dessus de 20 m² Permis de construire.

Les projets de construction peuvent être soumis pour avis au CAUE ou à l'architecte conseil de la DDT avant le dépôt de la demande.

Attention **nouvelle adresse mail** pour la commune



mairie@serandon.fr



Piscine gonflable

Moins de 10 m² : *Pas de formalité* ;

Supérieure à 10 m² et moins de 3 mois : *Pas de formalité* ;

Plus de 3 mois et > 10 m² : *Déclaration préalable*.

Piscine fixe

> 10 m² et < 100 m² sans couverture : *déclaration préalable* ;

Si la couverture > 1,80 m de hauteur : *Permis de construire*.

Châssis et serres de production

D'une hauteur < 1,80 m : *Pas de formalité* ;

D'une hauteur > 1,80 m (et jusqu'à 2 000 m²) : *Déclaration préalable* ;

Les tunnels agricoles d'une surface supérieure à 20 m² et hauteur > 1,80 m : *Permis de construire*.

Murs & Clôtures

Murs de soutènement, clôtures agricoles : *Pas de formalité* ;

Mur de moins de 2 mètres : *Pas de formalité* ;

Mur au delà de 2 mètres : *Déclaration préalable*.

Quelques rappels

À partir du premier semestre 2022 avec la mise en place du PLUI, quelques règles peuvent changer suivant le zonage :

- ZU (Zone Urbaine),
- ZAU (Zone à Urbaniser),
- ZA (Zone Agricole) et ZN (Zone naturelle) ;

Ces deux dernières zones sont non constructibles.

Le service instructeur ne sera plus la DDT - Le service remplaçant n'est pas encore défini à ce jour.

Cas particuliers

Pour tout habitant sur le périmètre classé de 500 m autour de l'église :

- *Déclaration préalable pour tous les travaux même ceux qui ne nécessitent pas de formalité.*
- *Renseignements auprès de la Direction Départementale du Territoire ou de la mairie avant.*

État-Civil

Décès



Henriette JULIEN le 03 janvier 2021 à Ussel, domiciliée aux Cabanes, née le 05 mai 1924 ;

Abdelhabib BOUTERBAG décédé à Brive le 28/04/2021, domicilié au bourg, né le 14 mars 1960.

Naissance

Bastien le 09 avril 2021 à Ussel, fils de Loïc CHASSING et de Stéphanie SAUVADET, domiciliés à Lascaux.



Le sous-préfet d'Ussel rend visite aux élus de Sérandon

Pierre MATHES, maire de Sérandon, et sa 1^{ère} adjointe, Christiane PARTAUD, ont reçu mercredi 24 mars, en mairie, le sous-préfet d'Ussel, Yann LE BRUN.

Cette visite a été l'occasion pour le maire de présenter au représentant de l'État les principaux enjeux de la commune et les projets en cours : ont été évoqués en particulier le projet de rénovation thermique des locaux de la mairie, la problématique de la sécurité routière dans le bourg et la volonté de l'équipe municipale de construire, à moyen terme, une résidence autonomie pour les personnes âgées et installer, à proximité, une aire de jeux pour les enfants.

Le sous-préfet d'Ussel a, quant à lui, profité de cette visite pour faire le point avec les élus sur les subventions mobilisables dans le cadre du plan de relance, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, la campagne de vaccination contre la covid-19, le déploiement de la fibre optique dans le département et la couverture en téléphonie mobile.

Il a également souligné l'importance de maintenir, dans cette période sanitaire difficile, un lien avec les personnes les plus vulnérables, et notamment les personnes âgées.

La visite s'est achevée à la salle polyvalente, où le sous-préfet d'Ussel a déclaré vouloir revenir à Sérandon dans un contexte sanitaire plus favorable.

Les élus ont particulièrement apprécié la disponibilité et le sens de l'écoute du représentant de l'Etat, très attentif aux enjeux de notre ruralité.



INSTALLÉ À SÉRANDON

Pierre LAGRAFEUILLE

Entreprise
d'élagage
&
d'abattage

6, Le Moulin de Barrié
19160 Sérandon

Tél. 06 86 49 41 61



Prestations

Élagueur grimpeur - Haubanage
Abattage d'arbre dangereux
Taille ornementale
Taille douce - Art topiaire
Taille d'arbre fruitier - Taille de lierre

LES POUBELLES, C'EST DANS LES BACS !

LES ENCOMBRANTS, À LA DÉCHÈTERIE !

**JUSQU'À 1 500 € D'AMENDE
pour dépôt d'ordures sauvage**



**À MOINS
DE 12 MIN**



DÉCHÈTERIE DE NEUVIC

ZA de Bèchefave - 19160 NEUVIC

05 55 95 03 52

**Lundi, mardi, mercredi,
vendredi et samedi
9h - 12h / 14h - 18h**



**STOP
AUX INCIVILITÉS**



Mairie
Sérandon

ARBRES REMARQUABLES

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.), la mairie a décidé de recenser un certain nombre d'arbres remarquables sur notre territoire.

Au travers du partenariat avec l'I.T.E.P. de Ligniac, des équipes de jeunes encadrés par leurs éducateurs ont établi des relevés sur le terrain avec photographies, plans de situation, descriptif des arbres – avec mesures de circonférence, hauteur, etc... - afin de réaliser des fiches.

Cette protection des arbres remarquables rentre dans la mise en valeur de notre patrimoine naturel et culturel.

Certains chênes ont plus de 400 ans, voire davantage, même s'il n'est pas toujours facile de déterminer un âge précis.

Émotions en pensant à ces arbres qui ont connu la Révolution et tant d'autres faits historiques. Ces spécimens multi-centenaires doivent être préservés pour nos générations futures.

Après une enquête publique, ces arbres seront classés, répertoriés et protégés par le P.L.U.I.



Aire de détente en évolution

Des jeux pour les plus jeunes ont été installés près du City-Stade.

Cette aire collective de détente se verra très rapidement agrémentée de trois tables de pique-nique courant mai juin, ainsi que d'un barbecue.

Un lieu de partage pour profiter en famille et entre amis de cet espace épanouissant.



RANDO DES BAHUTS UNSS LIGINIAC – SÉRANDON – NEUVIC 9, 10 et 11 juin 2021

Pour cette nouvelle édition de la traditionnelle rando des Bahuts, ce sont les communes de Ligniac, Sérandon et Neuvic qui accueilleront - *sous réserve des directives sanitaires* - cette épreuve qui regroupe tous les collèges, lycées et établissements spécialisés de la Corrèze.

Le service départemental U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire) a sollicité le collège de Neuvic et l'I.T.E.P. de Ligniac,

afin qu'ils organisent cette manifestation qui tourne autour d'activités de pleine nature et de découverte des plus beaux sites et villages du département.



Découverte d'une richesse naturelle locale

Le Triton Palmé

Le Triton palmé est le plus petit et le plus commun des tritons en Limousin et est présent sur la commune. Ne mesurant pas plus de 9 cm, sa coloration varie selon les substrats mais reste généralement de couleur sombre et terne, ce qui lui permet de passer inaperçu.

On le rencontre aisément en période de reproduction (mars-avril) dans les eaux stagnantes riches en végétation et de taille plus ou moins modeste : ornières, mares, rigoles, fossés...

Le mâle en période nuptiale se distingue facilement de la femelle par une coloration plus contrastée (masque sombre depuis le museau jusqu'au cou et l'œil, taches sombres sur les flancs), une légère crête dorsale basse, ses palmures noirâtres aux pattes postérieures et sa queue prolongée par un filament. Chaque œuf pondu est soigneusement caché par la femelle dans un pli de feuille de plante immergée, pour le protéger des prédateurs.

Les adultes hibernent dans l'eau ou à quelques centaines de mètres, où ils se réfugient dans des tas de bois, de pierres...

Le triton palmé est protégé et figure sur la liste rouge des amphibiens de France. Sur notre territoire, il est encore courant de le rencontrer mais la destruction des zones humides constitue une réelle menace.



Les mares, ruisseaux, sources...

des étendues d'eau aux fonctions parfois insoupçonnées

Qu'est-ce qu'une mare ?

Une mare est une étendue d'eau stagnante assez peu profonde, alimentée par de l'eau de pluie ou de ruissellement.



Les mares ont une dynamique naturelle ; Au début, c'est un trou d'eau. Très rapidement, la végétation arrive puis la faune. La vase s'accumule...

Quand celle-ci devient excessive, la biodiversité s'amenuise. Il faut alors curer, c'est-à-dire enlever la vase et la végétation pour qu'elle reprenne un cycle.

Pourquoi recenser les mares et cours d'eau ?

D'une part, pour connaître la biodiversité qui y vit,

d'autre part, c'est un moyen de prévention des inondations. Beaucoup de ces réserves ont été canalisées ou bouchées.

Sous l'égide de la commune, les jeunes de l'ITEP de Liginiac, réhabilitent déjà régulièrement les plans d'eau, les mares en accord avec les propriétaires.

Aujourd'hui, il est nécessaire de recenser toutes ces mares, sources et ruisseaux se trouvant sur notre commune.

Comment les recenser ?

Quelques membres du Conseil Municipal des Jeunes ont déjà commencé à recenser sources et mares près de leurs habitations et vont étendre leur champ d'action.

En parallèle, le club "Lou Micalet" a également accepté - lors de ses randonnées pédestres hebdomadaires - de lister l'ensemble de ces zones rencontrées.

La fusion de ces collectes et vos libres retours d'informations à la mairie seront pour nous une base de travail et permettront pourquoi pas, pour 2022, une exposition photographique.

*La Nature est un somptueux théâtre
où chaque jour est un nouveau
spectacle - Monique Moreau*

La tonte n'est pas un déchet !

Sur notre territoire, les végétaux représentent plus d'un tiers des apports en déchetterie. Ils sont valorisés sur notre plateforme de compostage, et cet amendement est ensuite destiné principalement aux exploitations viticoles et agricoles du territoire.

Ces dernières années, les apports de végétaux ont nettement augmenté et les espaces de stockage arrivent de plus en plus vite à saturation.

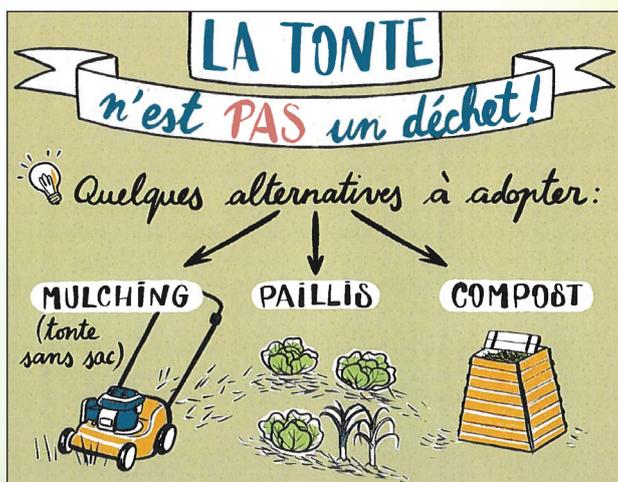
Or, ces végétaux ne sont pas des déchets.

Au contraire, leur recyclage représente une solution pratique et avantageuse pour l'entretien de votre jardin : ce sont de précieux alliés de tout jardinier, débutant comme chevronné !

Nous avons pris l'habitude de tondre très court nos pelouses.

Or, il y a beaucoup d'avantage à tondre à 8 cm du sol plutôt qu'à 3 cm :

- Le gazon devient plus résistant à la sécheresse ;
- L'herbe est plus verte ;
- Le sol devient plus fertile ;
- Le risque d'apparition de plantes indésirables est réduit.

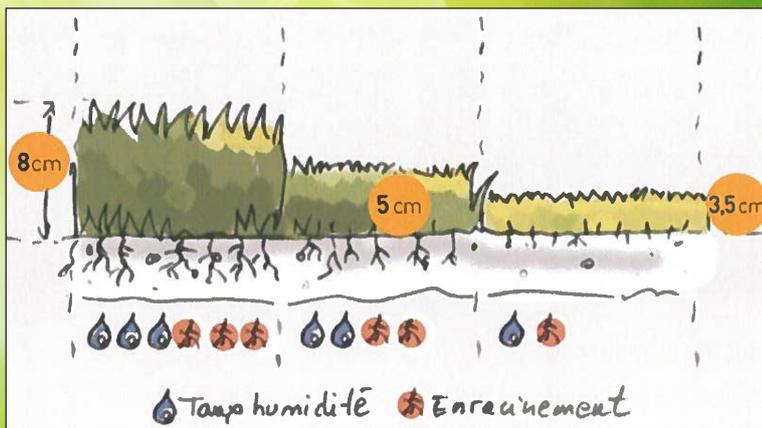


Cultivez le jardin au naturel

Tondre moins souvent et laisser l'herbe pousser naturellement, cela permet le développement de fleurs et plantes comme la pâquerette, le pissenlit, le trèfle ...

Et donc l'attraction des abeilles et autres insectes butineurs qui polliniseront vos arbres fruitiers !

Vous pouvez également choisir de laisser un coin du jardin en jachère et observer la formation petit à petit d'une prairie fleurie : la terre pourra vivre à son rythme et avec un peu de chance, ce coin du jardin attirera papillons, coccinelles et autres insectes indispensables à l'équilibre de votre jardin.



Le paillage permet aussi, sur les parcelles cultivées, de limiter l'évaporation (et donc de réduire les arrosages) mais aussi de réduire énormément la pousse des mauvaises herbes, tout en apportant des éléments nutritifs au sol.

Tondre moins souvent = Diminuer les déchets de tonte

Christian Bobin

"Le bout du monde et le fond du jardin contiennent la même quantité de merveilles".

Mandat 2020-2026

Pierre Chevalier réélu, une équipe de 14 vice-présidents

Lors du conseil communautaire du 16 juillet dernier, les 102 conseillers communautaires se sont réunis et ont réélu Pierre Chevalier à la tête de Haute-Corrèze Communauté pour un deuxième mandat. Le même soir, 14 élus ont été désignés vice-présidents.



Quatre piliers porteront les actions communautaires.

Attirer et accueillir de nouvelles populations permettra de remplacer les 3 000 départs à la retraite des dix prochaines années.

Préserver et valoriser le paradis environnemental dans lequel nous vivons et le mettre en valeur par tous les moyens.

Développer et ancrer : il s'agit d'accompagner nos entreprises, les

porteurs de projet, de développer l'emploi et l'économie touristique pour ancrer les habitants et les touristes.

Innover et interagir : il est important de coller à l'ère du temps et de véhiculer une image moderne auprès de nos habitants avec lesquels nous interagissons régulièrement pour répondre à leurs besoins, à leurs attentes et rendre des comptes.

Les délégations des vice-présidents

- **Christophe Arfeuillère** : développement économique
- **Philippe Brugère** : économie touristique, accueil et attractivité
- **Philippe Roche** : finances et évaluation des politiques publiques
- **Alain Fonfrede** : déchets ménagers et assimilés
- **Eric Ziolo** : projet de territoire et projet d'administration
- **Dominique Miermont** : culture et médiathèque
- **Jean-Marc Michelon** : proximité et relation aux communes
- **Jean-Pierre Guitard** : urbanisme et services techniques
- **Serge Guillaume** : énergies renouvelables et transition écologique
- **Jean-François Michon** : eau et milieux naturels
- **Aurélie Gibouret-Lambert** : enfance, jeunesse et parentalité
- **Michel Pesteil** : sports loisirs
- **Pascal Montigny** : santé et solidarités
- **Gilles Magrit** : habitat

Des aides pour les entreprises

Pendant la crise sanitaire 2020, Haute-Corrèze Communauté a mis en place un Dispositif d'Aide à la Reprise Économique appelé DARE. Créé pour soutenir les très petites entreprises (TPE) du territoire, il a été alimenté par les fonds propres de l'intercommunalité et un fonds de solidarité avec les acteurs locaux pour un total de 278 000 € d'aides versées.

25 250 € par des communes membres : Bellechassagne, Bugeat, Laroche près Feyt, Merlines, Mestes, Pérols sur Vézère, Peyrelevade, St Etienne la Geneste, St Germain Lavolps, St Pardoux le Vieux, St Rémy, St Setiers, Sornac, Soursac

25 000 € par des partenaires privés (Leclerc et EDF)

13 250 € du département de la Creuse

214 400 € d'autofinancement de Haute-Corrèze Communauté

Pour connaître les aides disponibles, rendez-vous sur hautecorrezecommunaute.fr

Les seuls cartons admis dans les colonnes de tri des emballages sont ceux dits "cartonnettes" qui emballent ou contiennent les produits alimentaires ou d'entretien courants de la maison. Ils se recyclent dans le **container jaune**.

Les cartons préformés se recyclent en déchetterie.

Les erreurs de tri... Quelles conséquences ?

Les erreurs de tri et la pollution des colonnes par des déchets non recyclables pénalisent fortement la collectivité et le portefeuille de chacun.

Les produits collectés doivent subir un autre tri et les refus sont redirigés vers l'incinération...

ON PAIE DONC DEUX FOIS !!



LES EMBALLAGES MÉNAGERS

Les emballages doivent être vidés de leur contenu et ractés mais pas lavés. Les bouchons des bouteilles et flacons en plastique se recyclent. Laissez-les sur les bouteilles.

✓ ADMIS



Bouteilles plastique
(Bouteilles d'eau, soda, etc.)



Flacons plastiques
(Flacons shampoing, gel douche, produits d'entretien)

Briques alimentaires
(briques de crème, soupe, jus d'orange, etc.)



Cartonnettes et emballages carton
(boîtes carton de céréales, de gâteaux, suremballage de yaourts, cartons de lessive, etc.)



Conserves, canettes, barquettes alu
(boîtes à gâteaux et boîtes de thé métalliques, bidons de sirop, etc.)

Aérosols
(aérosol mousse à raser, déodorant, laque pour les cheveux, bombe chantilly)
> Les embouts des aérosols ne se recyclent pas, pensez à les retirer !
> Les aérosols de peinture se recyclent en déchetterie.

✗ NON-ADMIS



- > Barquettes polystyrène
- > Pots en plastique
- > Films et sacs plastiques
- > Pots de fleurs plastiques
- > Cartons préformés
- > Cartonnettes et cartons souillés (ex : carton de pizza)

LE VERRE

Les bouteilles et bocaux doivent être vidés de leur contenu mais pas lavés. Les bouchons et couvercles doivent être retirés. Les couvercles métalliques peuvent être déposés dans le container jaune.

✓ ADMIS



Pots et bocaux en verre
(pots de confiture, moutarde, cornichons, petits pots pour bébé, pots yaourt en verre, etc.)



Bouteilles en verre
(bouteilles de vin, jus de fruits, bouteilles d'huile)

✗ NON-ADMIS



- > Couvercles et bouchons
- > Ampoules et néons
- > Miroirs et vitres
- > Vaisselle, porcelaine, pots de fleurs, plats transparents

LE PAPIER

Les revues doivent être déposées sans leur film plastique. Aucun carton n'est déposé dans le container bleu (cartonnettes dans le container jaune et cartons préformés en déchetterie).

✓ ADMIS



Livres et cahiers

Journaux et magazines



Catalogues et annuaires



Courriers, impressions, copies, prospectus et publicités

✗ NON-ADMIS



- > Cartons et cartonnettes
- > Films plastique enveloppant les revues
- > Papiers sales ou gras, mouchoirs
- > Papier photo et papier peint

PETIT RAPPEL Assainissement individuel

Le service SPANC de H.C.C. reprendra bientôt les contrôles périodiques des assainissements non collectifs.

Il est obligatoire de faire vidanger sa fosse septique tous les 4 ans.

Afin de vous rendre la tâche plus aisée, le conseil municipal se propose de prendre en inscription les personnes intéressées.



Une entreprise a été consultée pour regrouper l'ensemble des interventions afin que vous puissiez bénéficier d'un coût moins élevé.

Mairie de SÉRANDON
Téléphone : 05 55 95 88 33
Adresse mail
mairie@serandon.fr
Site internet : serandon.fr

TONTES DE GAZON SERANDON

Matthias, maraîcher sur la commune accepte les tontes de gazon.

Renseignements : **07 87 68 67 07**

- #### ✗ NON-ADMIS
- Branches
 - Feuilles de lauriers
 - Autres déchets divers

Un service de bien-être à Sérandon



Karen MONZAT habitante de Sérandon, exerce depuis déjà trois ans la Luxopuncture et depuis un an dans le domaine de l'Hypnose Ericksonienne à domicile pour ceux qui le souhaitent.

Elle n'a pas choisi ces deux disciplines par hasard mais pour leur capacité à donner de la sérénité. En cette période troublante que nous vivons tous, elle peut devenir un appui indispensable.

Généralement, on passe la porte de son cabinet pour une volonté de changement :



"je veux être libre, retrouver mon indépendance" ou "je veux m'affirmer, apprendre à dire non" ou encore "je veux plaire aux autres", "je veux m'accepter comme je suis", "je veux y arriver seule, avoir confiance en moi", "je veux être plus dynamique et retrouver de l'énergie", "je veux mieux accepter les situations", "je veux avoir des pensées positives, être optimiste...", "je veux

dépasser mes angoisses", "je veux que mes enfants soient fiers de moi", "je veux sortir d'un cercle vicieux, passer une étape de ma vie", "je veux me déplacer sans douleur, être en forme pour ma retraite", etc.

Autant de phrases qui ont poussé de nombreuses personnes à rencontrer KAREN. Ces mots posés, KAREN guide ses clients sur le bon chemin et vers la bonne solution grâce aux outils dont elle dispose.

Avec quels outils ?

KAREN s'est formée à la *Luxopuncture*, qui permet de vous accompagner dans l'amaigrissement, l'arrêt du tabac, la relaxation durable, le bien-être ménopause et le rajeunissement du visage. C'est une méthode indolore qui ne comporte aucun risque médical ni effet secondaire. "Je stimule des zones réflexes du corps, grâce à l'utilisation de la lumière, dans le but de rééquilibrer le système hormonal, digestif et lymphatique". Afin de toujours mieux aider et comme une évidence, elle a obtenu l'année dernière, sa certification en *Hypnose Ericksonienne*. Elle utilise cet outil pour réactiver "vos propres ressources naturelles présentes dans l'inconscient. En somme, l'*Hypnose Ericksonienne* est un état modifié de conscience, proche de la rêverie, qui permet de dépasser ses propres difficultés pour opérer un changement et un mieux-être. Accéder à l'inconscient permet de mieux comprendre, de mieux aider et de mieux accompagner" !

Mais ce qui fait son succès, c'est aussi son accompagnement. Mieux encore, elle veut que chacun, à l'issue de son suivi, puisse se sentir heureux au sens où il l'entend.

Eliane B. a connu KAREN grâce à son fils qui lui a conseillé d'aller la voir pour des douleurs très importantes au dos. *"Dès la première séance, j'ai tout de suite vu la différence. Grâce à l'hypnose elle m'a appris à gérer ma douleur là où 25 années de traitements n'avaient pas produit d'aussi bons résultats ! C'était pour moi inespéré. Nous avons travaillé sur le stress qui bloque et la respiration qui, une fois maîtrisée, permet des miracles. Karen est très professionnelle et à l'écoute. Je la recommande"*.



KAREN MONZAT

Cabinet de Luxopuncture - Pure Vitalité - Hypnose Ericksonienne
23, Parc d'Activité du Bois Saint-Michel - 19200 USSSEL

Tel. 06 84 43 26 32

Facebook : karen.monzat



Site internet

karenmonzat.wixsite.com/purevitalite

L'ARBRE DU RENARD

Malgré la crise sanitaire et l'annulation de la plupart de nos activités en 2020, nous avons mis en place en septembre, une collaboration avec deux groupes de BTS en Gestion et Protection de la Nature du Lycée Henri Queuille de Neuvic sur des projets tutorés pour la création d'une mare naturelle et d'un sentier pédagogique.

Si le projet de sentier pédagogique est encore en cours de réalisation, le projet mare a, quant à lui, abouti en mars 2021.

Les lycéens, après avoir élaboré un diagnostic et procédé à plusieurs relevés sur le terrain, nous ont proposé un projet finalisé. L'objectif de cette mare est de favoriser la biodiversité et de créer un biotope propice au développement de certaines espèces amphibiennes, dont la salamandre et le triton marbré.

Vue l'ampleur du chantier, nous avons pris la décision de le réaliser en faisant un appel à bénévoles sur 2 jours et une demi journée les 3, 6 et 13 mars 2021.



D'une superficie d'environ 20m², elle a été creusée de façon non ovoïde, en zone humide, sur trois strates allant de 50 cm à 120 cm de profondeur. Certaines berges ont été renforcées avec du bois afin qu'elles ne s'écroulent pas et d'autres, avec des pierres, pour permettre aux animaux de venir s'y abreuver sans casser les berges. Des barrières seront installées autour pour des raisons de sécurité.

Notre volonté pour cette mare, était qu'elle soit la plus naturelle possible. Nous n'avons donc pas mis de bâche et attendons une saison pour voir son évolution. Si elle devait s'assécher durant la saison chaude, un recouvrement en argile sera effectué dans la partie la plus profonde de la mare.

Actuellement, la végétation commence doucement à s'installer et beaucoup de gerris y ont élu domicile !

Une vingtaine de personnes ont été présentes sur chacune des journées de chantier et nous tenons à les remercier vivement pour leur motivation et leur bonne humeur sur ce projet !

LE CLUB LOU MICALETS ET LA COVID-19

Vous avez constaté que les activités habituelles de notre association sont à l'arrêt depuis plusieurs mois. Mais, le président de la république a récemment détaillé sa stratégie de réouverture du pays : un déconfinement en quatre temps.

Cela nous permet d'établir notre propre stratégie à court et à moyen terme.

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

- La marche du lundi après-midi est possible en respectant certains gestes barrières : groupe(s) de 10 marcheurs maxi et intervalle de 5 m entre chacun. Le port du masque est toutefois facultatif pendant la marche. La marche des traditionnels brevets du club aura lieu le lundi 28 juin 2021 à partir de 8h30. A l'issue, les brevets seront remis par le maire de Sérandon.
- La fête du sport sera organisée les 17 et 18 juillet 2021 : tournois de sports collectifs le samedi après-midi et marche le dimanche matin. Le club de boules local sera sollicité pour organiser un tournoi lors de week-end.

ACTIVITÉS EN SALLE

Avec l'accord du maire de Sérandon, la reprise des jeux de société et de cartes pourrait se faire le vendredi



21 mai 2021 à partir de 14h00 selon les modalités suivantes : utilisation de la salle des associations et de la bibliothèque avec un maximum de 10 joueurs par salle avec port du masque obligatoire.

- La conférence ayant pour thème la Chine pourrait se tenir le vendredi 11 juin 2021 en fin d'après-midi dans la salle polyvalente locale.
- Le repas et la cérémonie de mariage à l'ancienne pourraient être envisagés à l'automne.

AUTRES ACTIVITÉS

- Le séjour prévu début juin est annulé. Si la situation sanitaire le permet et que les éventuels participants sont vaccinés, ce séjour pourrait être organisé à l'automne avec utilisation du pass sanitaire si demandé par les prestataires.
- Un groupe d'adhérents travaillent actuellement pour vous proposer une surprise dans les prochaines semaines.
- Une représentation théâtrale est à l'étude pour un dimanche après-midi à l'automne.

Nous sommes donc indéniablement dans une période inédite. Si l'évolution de la pandémie permet le déroulement prévu pour le déconfinement du pays, les manifestations détaillées ci-dessus pourront être l'occasion de nous retrouver et de retrouver un mode de vie plus convivial et moins en solitaire ce que l'on espère tous.

En attendant, prenez bien soin de vous et respectez bien les gestes barrières.



COMITÉ DES FÊTES

Samedi 19 Décembre 2021, le **Père Noël** et ses lutins ont rendu visite aux petits micalets pour distribuer le cadeau offert par la municipalité.

Merci aux enfants pour leur sourire et étoiles dans les yeux lors de notre passage.

Téléthon

Cette année plus que particulière ne nous a pas permis de réaliser toutes les actions habituelles à destination du Téléthon les 3 et 4 décembre 2021.

Néanmoins Sérandon s'est mobilisé. La somme de 149 euros a été reversée à l'AMF.

Le Comité des Fêtes tient à remercier :

- L'association "La Dordogne de Village en Barrages",
- Le club "Lou Micalets",
- Nos commerçantes Brigitte et Lisa,
- La municipalité de Sérandon.



Assemblée Générale du Comité des Fêtes

Le Comité des fêtes de Sérandon vous convie à son Assemblée Générale, qui se tiendra en fonction de l'actualité à la salle des fêtes, le **vendredi 21 mai à 19h30**.

Ordre du jour :

- Rapport moral et financier
- Rapport financier
- Élection du tiers sortant et ouverture à de nouveaux membres
- Projet de calendrier des manifestations 2021
- Questions diverses



Toutes les personnes intéressées par les activités du comité des fêtes sont les bienvenues.

Les maisons de Coline

Une haie fruitière, agir pour la biodiversité.

La pluie d'avril a été appréciée par nos jeunes fruitiers. Plantés mi-février, aux abords des chalets du moulin de Clémensac, ils ont également bien résisté aux gelées de mars.

En créant cette haie fruitière d'une emprise de 1 400 m², composée de 60 fruitiers sur francs, de 240 lianes et arbustes à petits fruits, et 6 variétés d'arbustes de haie locale :

- Nous protégeons le site des vents du Nord et de l'Est,
- Nous offrons les conditions d'une réinstallation durable de la biodiversité sur et autour du site,
- Nous agissons sur la régulation des eaux fluviales,
- Nous mettons à disposition de la faune locale une ressource mellifère et fruitière étalée sur l'ensemble de l'année.

Nous souhaitons également partager avec nos hôtes nos expériences, nos pratiques et bien sûr les fruits des premières récoltes de petits fruits dès 2022.

A travers nos propositions d'hébergement touristique (Le Fournil et les chalets du moulin de Clémensac) dans les Gorges de la Haute-Dordogne, nous voulons apporter notre contribution aux enjeux environnementaux et participer concrètement et activement à la transition écologique régionale. La végétalisation de notre site d'accueil est un projet d'aménagement offrant localement les conditions du développement de la biodiversité.

Notre initiative a reçu le soutien du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'Appel à projet "Nature et Transitions" : Agir pour la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, une mobilisation de tous les acteurs pour des réalisations concrètes – Prise en compte de la biodiversité dans les entreprises.

Les arbres proviennent de la Pépinière des jardins de Peyreladas, spécialisées dans les variétés anciennes locales.



Nicole Combezou – Pierre Lacombe

LES MAISONS DE COLINE

Le Fournil – Les chalets du moulin de Clémensac

Clémensac - 19160 Sérandon

Tél : 06 76 47 11 76 - www.les-maisons-de-coline.fr



Sérandon est très recherché mais la plupart des biens immobiliers sont déjà vendus.

Pour dynamiser le village, le mettre en valeur, pour inciter de nouveaux habitants à vivre ici, pensez à mettre en vente des biens.

L'agence immobilière sise à Sérandon, **JOVIMMO**, vous accompagnera dans toutes les démarches.

Johanna PARTAUD 06 60 92 06 99

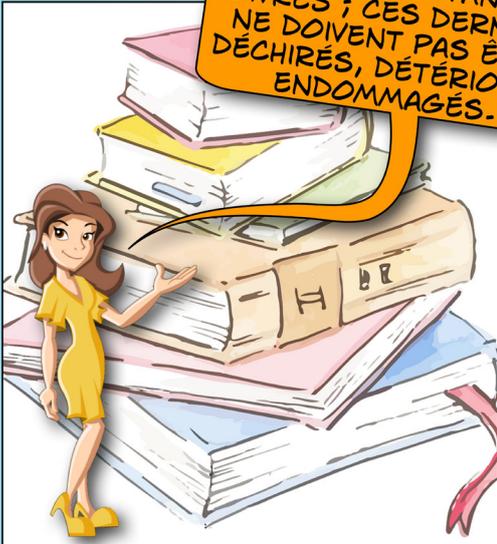
jovimmo.jp19@gmail.com

PRINCIPE DE LA BOÎTE À LIVRES BASÉE SUR L'ÉCHANGE

SI UN OU DES LIVRES VOUS TENTENT, PRENEZ-LES : C'EST GRATUIT



ÉVITER LA DÉPOSE DE STOCKS IMPORTANTS DE LIVRES ; CES DERNIERS NE DOIVENT PAS ÊTRE DÉCHIRÉS, DÉTÉRIORÉS, ENDOMMAGÉS.



LISEZ-LES, GARDEZ-LES, REMPLACEZ-LES OU RAMENEZ-LES...

"La lecture, une porte ouverte sur un monde enchanté"

François Mauriac



PRENDRE SOIN DES LIEUX POUR LE PLAISIR DE TOUS !



SUPPRIMER LA PRÉSENCE DE LIVRES À CARACTÈRE RACISTE, SECTAIRE, HOMOPHOBE, SEXISTE, ETC....

POUR SIGNALER UN PROBLÈME, TÉLÉPHONE : 05 55 95 88 33 OU SITE INTERNET DE LA MAIRIE : SERANDON.FR

